La famille Tamimi « interdite » de sortie de Palestine : Agissons !

Jeudi 6 septembre les services de sécurité israéliens ont fait savoir que toute sortie de Palestine étaient interdite à la famille Tamimi (Bassem, Nariman et Ahed) pour prendre leur avion à Amman en direction de la Belgique, puis de la France et de l'Espagne.

L'AFPS avec le journal « L'Humanité », les avaient invités en France. Elle intervient auprès des autorités françaises pour obtenir le respect élémentaire de leur droit de circulation. Dans les trois villes qui doivent les accueillir, Nantes, Nancy et Grenoble, et bien au-delà, nous appelons les élu.e.s à intervenir au plus vite auprès du gouvernement pour que cette interdiction soit levée.

La résistance non-violente des Palestiniens fait peur à Israël, mais la voix de ses militants-tes passe toutes les frontières, franchit tous les murs.

Les actrices et acteurs de la Résistance non-violente palestinienne doivent pouvoir voyager en Europe.

Le Bureau national de l'AFPS
7 septembre 2018

A tous les amis de la Palestine

Nous vous proposons d'alerter et interpeller élu.e.s et autorités françaises pour imposer aux autorités israéliennes le respect des droits fondamentaux de la famille Tamimi !

En envoyant le texte suivant à vos élus locaux et parlementaires :

« Ahed Tamimi et ses parents devaient se rendre en Belgique, puis en France et en Espagne à l'invitation de L'AFPS et du journal « L'Humanité » pour la France et d'autres organisations et associations européennes pour les autres pays. Ils auraient dû arriver en Belgique il y a quelques heures. Nous les attendions à Paris la semaine prochaine et à Nantes, Grenoble et Nancy la semaine suivante.

Mais l'arrogance et l'arbitraire israéliens sont sans limites. Hier les services de sécurité israéliens ont fait savoir que toute sortie de Palestine était interdite aux membres de la famille Tamimi pour prendre leur avion à Amman.

Nous vous demandons d'intervenir auprès des autorités françaises et israéliennes pour que cette interdiction soit levée et que leur droit de circulation, droit des plus élémentaires, soit respecté. »

Voici ci-dessous les adresses auxquelles vous pouvez écrire :

- Ministère des affaires étrangères à l'adresse suivante :

  http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/mentions-legales-infos-pratiques/nous-ecrire/
  En remplissant le formulaire avec comme objet « Français de l'étranger »

- Présidence de la République :
  http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/

- l'AFPS Alsace se charge d'écrire aux parlementaires et aux élus locaux d'Alsace